

quer en l'occurrence. Nous ne faisons qu'observer la règle générale prévue par la convention de Genève, et nous nous en tenons fermement à cette position.

[Plus tard]

L'hon. M. Stanfield: J'aimerais revenir à un sujet soulevé au début de la période des questions et demander au premier ministre quelle sera la prochaine étape en vue de régler le différend entre le Canada et les États-Unis. A-t-on proposé une méthode quelconque?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur. Je crois avoir dit que les deux gouvernements étaient en négociations et qu'ils vont conférer sous peu afin de tenter de régler ce différend.

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE QUANT AUX EAUX DE L'ARCTIQUE

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les îles): Je voudrais poser au premier ministre une question concernant la souveraineté canadienne sur les îles de l'archipel Arctique. La déclaration faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en dehors de la Chambre était beaucoup plus précise que sa déclaration à la Chambre. J'aimerais demander au premier ministre si son collègue formulait un énoncé de principe dans ses remarques, consignées dans la presse et présentées à la télévision, selon lesquelles on n'a jamais nié que ces eaux nous appartiennent et que nous les avons toujours considérées comme canadiennes?

Une voix: Voilà la réponse qu'on attend.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): C'est à celle-là, pas à celle à propos du pétrole? Oui, monsieur l'Orateur, lorsque le ministre parle de «ces eaux», il s'agit de la politique du gouvernement.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les îles): Monsieur l'Orateur, comme une personne en vue des États-Unis déclarait dernièrement qu'aux yeux des autorités américaines, la souveraineté du Canada ne s'étend que sur trois milles au large de ces îles, le gouvernement canadien a-t-il bien fait comprendre au gouvernement américain la politique que le premier ministre vient justement d'approuver?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, comme nous le disions au début de la session, nous prendrons position sur bon nombre de ces questions lors du débat sur la réglementation de la pollution dans l'Arctique. Dans l'intervalle, le gouvernement américain et le gouvernement canadien communi-

[Le très hon. M. Trudeau.]

quent entre eux, bien entendu. Je ne sais pas qu'aucun haut fonctionnaire des États-Unis...

M. Korchinski: Pourquoi attendre au printemps, décidez-vous dès maintenant.

Le très hon. M. Trudeau: Pardon?

M. Korchinski: Pourquoi attendre au printemps, décidez-vous maintenant.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA DEUXIÈME TENTATIVE DE TRAVERSÉE DU PASSAGE DU NORD-OUEST PAR LE «MANHATTAN»

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, puisque le gouvernement s'est découvert du courage, a-t-il averti la Humble Oil Company que le *Manhattan* ne sera autorisé à franchir le passage du Nord-Ouest que lorsque le gouvernement canadien se sera assuré, par voie d'inspection ou autrement, que le voyage ne présente aucun risque ni péril?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Comme je le disais il y a quelques jours, ce ne sera que si le gouvernement canadien est persuadé que le voyage ne présente ni risque ni danger, que l'autorisation sera accordée.

M. Baldwin: Le gouvernement a-t-il averti la compagnie pétrolière à cette fin?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous avons entamé des pourparlers avec la compagnie Humble Oil. Nous l'avons informée de cette prise de position. Je le dis publiquement à la Chambre maintenant. Je ne sais dans quelle mesure la présentation s'est faite par écrit ou oralement, mais c'est en tout cas la position du gouvernement canadien et le député devrait juger satisfaisant de m'entendre le dire.

M. Baldwin: J'ai dû user de persuasion pour vous amener à faire cette déclaration.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Une brève question supplémentaire au premier ministre, Votre Honneur. Comme tout le monde à la Chambre semble d'accord sur la souveraineté du Canada dans l'Arctique, le premier ministre voudrait-il s'entendre avec son collègue le leader à la Chambre pour que nous passions à l'article n° 62 du *Feuilleton*, l'adoption du premier rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien?